

IV

COMMISSIONS ET COMITÉS SPÉCIAUX DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Comité des radiations ionisantes

Le Comité scientifique des Nations Unies pour l'étude des effets des radiations ionisantes a été créé par l'Assemblée générale en 1955 pour l'étude des niveaux et des effets des radiations atomiques. Sa quinzième session a eu lieu à Genève en novembre. A sa vingtième session, l'Assemblée générale a adopté à l'unanimité une résolution présentée par le Canada, qui confirmait l'intérêt que prenait l'Assemblée à la question des dangers des radiations ionisantes et faisait l'éloge du Comité pour le rôle précieux qu'il avait joué dans le développement des connaissances relatives aux effets et aux niveaux des radiations. Elle a prié le Comité de poursuivre son programme, y compris l'étude d'un rapport destiné à la vingt et unième session, qui portait sur les sources de radiations naturelles, la contamination radioactive du milieu et certains effets biologiques des radiations ionisantes.

En tant que membre actif du Comité depuis sa création, le Canada continue d'être préoccupé par les dangers des radiations. Pour mettre en œuvre son programme complexe d'enregistrement des niveaux de radioactivité, le Canada a établi un certain nombre de stations qui réunissent des renseignements à partir d'échantillons d'air, de lait, d'eau, de sol et d'os humains, et qui transmettent ces données aux parties intéressées, notamment au Comité qui les utilise pour ses études mondiales sur les retombées.

Commission du désarmement¹

La Commission du désarmement qui se compose de tous les membres des Nations Unies s'est réunie à New-York d'avril à juin pour la première fois depuis cinq ans, à la suite de l'approbation générale donnée à la proposition soviétique qui demandait sa convocation. La dix-neuvième session

¹Voir également page 16 pour le débat de la Première Commission sur le désarmement, et quelques renseignements sur les travaux du Comité des Dix-Huit.